



Dossier n° PC 068 328 25 00001

Date de dépôt : 19 mai 2025

Demandeur : WYSS Pierre

Adresse terrain : 9 rue du Forst

68470 STORCKENSOHN

Objet de la demande : extension et surélévation
d'une maison individuelle

ARRÊTÉ ACCORDANT UN PERMIS DE CONSTRUIRE DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Vu la demande de permis de construire présentée le 19 mai 2025 par WYSS Pierre demeurant 9 Rue du Forst 68470 STORCKENSOHN ;

Vu l'objet de la demande : extension et surélévation d'une maison individuelle, sur un terrain situé 9 rue du Forst 68470 STORCKENSOHN, pour une surface de plancher créée de 92 m² ;

Vu l'avis de dépôt de la demande de permis, précisant les caractéristiques essentielles du projet, affiché en mairie à partir du 19 mai 2025 et pendant toute la durée d'instruction ;

Vu le code l'urbanisme ;

Vu les pièces complémentaires fournies en date du 24 juillet 2025 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin (PLUi) approuvé le 14 mars 2019 et modifié le 30 mars 2022 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1

Le permis de construire est ACCORDE.

Fait à STORCKENSOHN, le

28 JUIL. 2025

Le Maire

Jacques KARCHER

